

Principales évolutions, points d'attention et quelques rappels

Les points abordés dans cette fiche s'appuie essentiellement sur les observations et difficultés rencontrées par les collègues agents comptables ayant participé aux tests COFI.

Elle reprend les informations relatives aux contrôles préalables au lancement du COFI, détaille certaines pièces produites et retrace les évolutions et informations supplémentaires à saisir.

Les pièces du COFI sont détaillées dans l'Annexe 10 de l'instruction M9.6. Les modalités de calcul des principaux indicateurs sont également détaillées au niveau de l'Instruction M9.6.

I – Quelques rappels et points d'attention :

- Pensez à mettre à jour votre profil si ce dernier n'est pas pré défini.
- Les modalités de calcul des vérifications préalables au lancement du COFI sont identiques à celles de la vérification périodique lorsqu'elles concernent une même vérification. En conséquence, toutes les anomalies indiquées bloquantes dans la vérification périodique en CGENE ne permettent pas le lancement du compte financier
- Dans les Paramètres –Etablissement :
 - Ajout du numéro de Siret (repris de la Comptabilité budgétaire et saisissable)
 - Ajout de la date de nomination de l'agent comptable
- Solde des classes 6 et 7 : le service des bourses nationales (SBN) doit avoir un résultat nul. Si ce n'est pas le cas, le solde des classes 6 et 7 ne pourra pas être effectué.

II – LES CONTROLES AU LANCEMENT DU COMPTE FINANCIER.

1 - Contrôle de la balance avec le total du journal des valeurs générales édité et en attente d'édition

Vérifie l'équilibre de la balance et l'équilibre entre la balance et le total du journal général

2 - Contrôle de la balance avec le total du journal des valeurs inactives édité et en attente d'édition -

idem 1

3 - Contrôle de la balance avec les fiches de comptes éditées et en attente d'édition -

Vérifie pour chaque compte la cohérence entre la balance de ce compte et sa fiche de compte

4 - Contrôle des bilans d'entrée et du bilan d'ouverture pour les valeurs générales -

Vérifie que les bilans d'entrées des comptes de valeurs générales ont été complètement saisis

5 - Contrôle des bilans d'entrée et du bilan d'ouverture pour les valeurs inactives -

Idem 4

6 - Contrôle des valeurs inactives - Contrôle non bloquant

Edition sous la forme d'une balance de type détail les comptes des valeurs inactives

7 - Contrôle de l'affectation du résultat de l'exercice précédent

Vérifie l'affectation du résultat de l'exercice précédent en contrôlant que le montant du résultat à affecter est égal au montant du résultat affecté ainsi qu'au total des affectations
L'affectation du résultat peut se faire sur un compte de report à nouveau

NB : contrôle impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement. Dans cette situation, GFC considère qu'il n'y a pas d'anomalies.

8 - Contrôle de la variation du fonds de roulement

Vérifie que la variation du fonds de roulement de Comptabilité Budgétaire est égale à la variation du fonds de roulement de Comptabilité Générale

Au préalable, contrôle que les comptes impliqués dans les calculs ont des soldes de sens corrects (débiteurs/créditeurs).

- Calcul du fonds de roulement comptable de N-1 (FDRN-1)
Fonds de roulement comptable de N-1 =
Somme des crédits des Bilans d'Entrée – Somme des débits des Bilan d'entrée des comptes de fonction FDRC1 (10, 110, 119, 120, 129, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 49, 59, 6, 7)
- Somme des crédits des Bilans d'Entrée + Somme des débits des Bilan d'entrée des comptes de fonction FDRC2 (1688 et 2768)
- Calcul du fonds de roulement comptable de N (FDRN)
Fonds de roulement comptable de N =
Somme des crédits des Bilan d'Entrée et des Opérations de l'Exercice
– Somme des débits des Bilan d'entrée et des Opérations de l'Exercice
des comptes de fonction FDRC1 (10, 110, 119, 120, 129, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 39, 49, 59, 6, 7)
- Somme des crédits des Bilan d'Entrée et des Opérations de l'Exercice
+ Somme des débits des Bilan d'Entrée Opérations de l'exercice
des comptes de fonction FDRC2 (1688 et 2768)
- Calcul de la variation du fonds de roulement comptable (Δ FDRC)
Variation du Fonds de roulement comptable =
Fonds de roulement comptable de N
- Fonds de roulement comptable de N-1
- Calcul de la variation du fonds de roulement budgétaire (Δ FDRB)
Variation du fonds de roulement budgétaire =
CAF de Compta budgétaire signée
+ Somme des recettes nettes des comptes de fonction FDRBR (102, 1035, 131 et 138 et 775)
- Somme des dépenses nettes des comptes de fonction FDRBD (20, 21, 23, 26, 27)
- Calcul des opérations non budgétaires (OPNB)
Opérations non budgétaires = Somme des crédits des Opérations de l'Exercice
- Somme des débits des Opérations de l'Exercice
Des comptes de fonction FDRNB (165, 167 et 275)
- Calcul de la différence (DIFF)
Différence = Valeur absolue (Variation du fonds de roulement comptable
- Opérations non budgétaires
- Variation du fonds de roulement budgétaire)

Résultat Global

- Si anomalie dans le sens des soldes :
« ANOMALIE BLOQUANTE : Sens des soldes incorrect – Contrôle impossible »
- OK : si Fonds de roulement de Comptabilité Générale = Fonds de roulement de Comptabilité Budgétaire
- Anomalie : si Fonds de roulement de Comptabilité Générale <> Fonds de roulement de Comptabilité Budgétaire ou si anomalie dans le sens des soldes.

9 - Contrôle de l'exécution du budget première section avec la comptabilité générale

- Les débits des opérations de l'exercice des comptes de classe 6 doivent être égaux au montant des mandats admis pour ces comptes
- Les crédits des opérations de l'exercice des comptes de classe 6 doivent être égaux au montant des versements pour ces comptes.

- Les crédits des opérations de l'exercice des comptes de classe 7 doivent être égaux au montant des recettes admises pour ces comptes.

- Les débits des opérations de l'exercice des comptes de classe 7 doivent être égaux au montant des annulations de recettes pour ces comptes.

*Ce contrôle est **bloquant** si pour un compte, une égalité n'est pas vérifiée, sauf si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement.*

NB : contrôle impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement

10 - Contrôle des dépassements de crédits au niveau du service - Contrôle non bloquant

Vérifie que les crédits budgétaires de chaque service n'ont pas été dépassés. Ce contrôle est effectué au niveau de la Comptabilité Budgétaire de l'établissement

Pour chaque service, vérification si les mouvements sur le service sont supérieurs aux crédits ouverts sur le service.

11 - Contrôle des contributions entre services - Contrôle non bloquant

Permet de signaler une situation anormale dans la comptabilité des contributions entre services.

Le total des débits du compte 6588 prend en compte le total débiteur des opérations de l'exercice du compte 6588. Le total des crédits du compte 7588 prend en compte le total créditeur des opérations de l'exercice du compte 7588.

12 - Contrôle de cohérence du sens des soldes -

Détecte les comptes et subdivisions de compte dont le solde est de sens incorrect

10,11,12,13,14,15,16,17, 182,183,184,186,187,188, 189,2,3, 408, 41, 463,466, 4672,4674,500,5112,5113, 5114,5115, 5116, 5117, 5118,53,54, 5159, 861,862, 863

13 - Contrôle des ordres de paiements - Contrôle non bloquant

Pour tout compte concerné par des ordres de paiements - 4012 - 4017-4047-427-4663-4664-4667-4671- 473- 4728-165-275-408-4091-4198-425-4282-4286-4291-4382-4386-443-4455-4458-447-4482-4486-4668 -4675- 4686- 500- le montant des ordres de paiements du compte doit être égal au total débit des opérations de l'exercice de ce compte

Chaque compte concerné est listé pour chacune de ses égalités non vérifiées en affichant les informations correspondant à l'égalité non vérifiée.

Point d'Attention : en 2013, le 4012 compte au titre des comptes du PCG pour lequel un OP peut être édité. Ce contrôle prenant en compte toutes les opérations de l'exercice de façon indifférencié (écritures automatiques – paiement manuel), le terme « discordance » concernant ce compte peut paraître inapproprié. Ce contrôle a pour objectif la vérification des OP.

14 - Contrôle de concordance 181-185 -

Vérifie la cohérence de la comptabilité des Budgets annexes par rapport à leur budget principal. Comptes 18

Ce contrôle est effectué pour les budgets annexes et les budgets principaux supports de budget(s) annexe(s).

- Lors du contrôle de la trésorerie d'un budget principal la cohérence doit être réalisée pour tous ses budgets annexes.

- Lors du contrôle de la trésorerie pour un budget annexe, la cohérence est vérifiée uniquement pour cet établissement.

NB : contrôle impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement

15 – Contrôle du résultat et de la CAF

Ce contrôle vérifie deux égalités :

- égalité entre le résultat de la comptabilité budgétaire et le résultat de la comptabilité générale

- égalité entre la CAF/IAF de la comptabilité budgétaire et la CAF/IAF de la comptabilité générale

NB: contrôle impossible si le solde des classes 6 et 7 a été effectué manuellement. Dans cette dernière situation GFC considère qu'il n'y a pas d'anomalie.

Contrôle :Résultat de la comptabilité budgétaire

= Somme des recettes nettes* de la section de fonctionnement (y compris recettes définitives sur extourne)

- Somme des dépenses nettes* de la section de fonctionnement (y compris dépenses définitive sur crédit d'extourne)
- + Somme des mandats d'extourne
- Somme des recettes d'extourne

Résultat de la comptabilité générale

= Somme des crédits des classes 6 et 7 sur opérations de l'exercice (inclus les crédits classe 7 générés par les recettes d'extourne)

- Somme des débits des classes 6 et 7 sur opérations de l'exercice (inclus les débits classe 6 générés par les mandats d'extourne)

CAF/IAF de la comptabilité budgétaire =

= Résultat de la comptabilité budgétaire (signé)

- + dépenses nettes * des comptes 675 et 68 (y compris dépenses définitives sur extourne)
- recettes nettes * des comptes 775, 776, 777 et 78 (y compris recettes définitives sur extourne)
- + Somme des mandats d'extourne sur les comptes 675 et 68
- Somme des recettes d'extourne sur les comptes 775, 776, 777 et 78

CAF/IAF de la comptabilité générale =

= Résultat de la comptabilité générale (signé)

- + somme des débits des comptes 675, 68, 775, 776, 777 et 78 sur opérations de l'exercice
- somme des crédits des comptes 675, 68, 775, 776, 777 et 78 sur opérations de l'exercice

- (*) Dépenses nettes = charges brutes – reversements
- Recettes nettes = recettes brutes – annulations de recette

Si les égalités sont vérifiées : affichage des montants du résultat et de la CAF

Si les égalités ne sont pas vérifiées : affichage des deux montants des comptabilités budgétaire et générales ainsi que de leurs différences.

16 - Contrôle de cohérence des dépréciations et amortissements des immobilisations – Contrôle non bloquant

Ce contrôle permet de s'assurer que la valeur nette des biens immobilisés n'est pas inférieure à leur valeur initiale et que la totalité des amortissements de financement n'est pas supérieur aux financements sur subventions.

- Contrôles globaux
 - o Solde débiteur 20 et 21 (au global) supérieur ou égal à solde créditeur 28 et 29 (au global)
 - o Solde débiteur 20 et 21 = Somme des débits des comptes 20 et 21 – somme des crédits des comptes 28 et 29 (y compris les bilans d'entrée)
- Contrôles compte à compte :
 - o Solde débiteur compte 20 >= au Solde créditeur compte 280
 - o Solde débiteur compte 212 >= au Solde créditeur compte 2812
 - o Solde débiteur compte 213 >= au Solde créditeur compte 2813

- o Solde débiteur compte 214 >= au Solde créditeur compte 2814
- o Solde débiteur compte 215 >= au Solde créditeur compte 2815
- o Solde débiteur compte 216 >= au Solde créditeur compte 2816
- o Solde débiteur compte 218 >= au Solde créditeur compte 2818

Cohérence des valeurs nettes comptables des immobilisations

Immobilisations		Amortissements		Valeur Résiduelle	Résultat
Compte	Solde débiteur	Compte	Solde créditeur		
20 – 21	0.00	28 - 29	0.00	0.00	
20	0.00	280	0.00	0.00	
212	0.00	2812	0.00	0.00	
213	0.00	2813	0.00	0.00	
214	0.00	2814	0.00	0.00	
215	0.00	2815	0.00	0.00	
216	0.00	2816	0.00	0.00	
218	0.00	2818	0.00	0.00	

Si les soldes créditeurs des comptes 28 et 29 est supérieur aux soldes débiteurs des comptes 20 et 21 alors on a un message :

« Anomalies : amortissement et dépréciation supérieurs à la valeur initiale des biens immobilisés »

17- Contrôle des reports à nouveau

Contrôle que l'on n'a pas un solde non nul à la fois pour un compte 110 et le pour un compte 119.

18 - Contrôle annuel des financements enregistrés au compte de réserves – Contrôle non bloquant

Calcul pour vérification du prélèvement sur les fonds de réserve pour financer les immobilisations de l'exercice

Contrôle :

- Il y immobilisation sur les réserves si le total débiteur des opérations de l'exercice des comptes de racine 20, 21,23, 26 est différent du total créditeur des opérations de l'exercice des comptes de racine 102, 103 et 13 à l'exception des comptes de racine 139

19 - Contrôle de trésorerie – Contrôle bloquant ou non

Identique au contrôle de trésorerie de la vérification périodique de Comptabilité Générale.

20 - Contrôle des soldes des comptes 13x

Permet de signaler une situation anormale dans la comptabilité des comptes 13x

- Le solde débiteur du compte 139 doit être inférieur ou égal au solde créditeur des comptes 131 à 138. Si débit 139 > crédit 131/138 anomalie bloquante
- Les opérations de l'exercice au débit des comptes 131 à 138 doivent être égales à celles au crédit du compte 139. Si OPD13 inf ou sup OPC139, anomalie non bloquante

21- Contrôle de cohérence des variations de stocks -

Permet de signaler une situation anormale dans la comptabilité des comptes de variations de stock avec les opérations de l'exercice des comptes de stock correspondants.

- 6031 : variation des stocks de matières premières avec les 31
- 6032 : variation des stocks des autres approvisionnements avec les 32
- 7133 : Variation du stock des en-cours de production de biens et 331

- 7134 : Variation du stock des en-cours de production de services et 345
- 7135 : Variation du stock des produits finis et 355

Pour chaque ligne ci-dessus : le solde du compte de variation de stock doit être égal au solde inversé (de même montant mais de sens opposé) des opérations de l'exercice des comptes de stock de la racine associée.

Restitution de toutes les égalités qui ne sont pas vérifiées : une ligne par égalité non vérifiée.

- Si toutes les égalités sont vérifiées : PAS D'ANOMALIE
- Si l'une des égalités au moins n'est pas vérifiée : ANOMALIE BLOQUANTE

Comptes de variations de stock			Comptes de stock			Différence
Comptes	Solde Op. ex. débiteur	Solde Op. ex. créditeur	Comptes	Solde Op. ex. débiteur	Solde Op. ex. créditeur	
31		30.00	6031	40.00		10.00
331	15.00		7133	10.00		25.00

III – INFORMATIONS POUR QUELQUES PIÈCES DU COFI

Bordereau général :

Le numéro Siret sera restitué dans l'entête de la page de garde. Il provient de la Comptabilité budgétaire s'il a été renseigné sinon il peut être saisi dans les paramètres établissement.

Pièce 10 - Tableau des immobilisations, amortissements et dépréciations

Restitution, pour les comptes d'immobilisations :

- de leur bilan de sortie
- du bilan de sortie du compte d'amortissement (comptes racine 28)
- du bilan de sortie du compte de dépréciation (comptes racine 29)
- montant de l'amortissement neutralisé
- montant de l'amortissement réel
- valeur résiduelle

Les montants des amortissements neutralisés sont saisis ainsi que la répartition des soldes des comptes 2818 et 291. Les montants des amortissements réels sont calculés automatiquement.

Point d'attention : cf fiche détaillant la saisie de cette pièce (Pièce 10 du compte financier)

Pièce 14 – Eléments d'analyse financière

Il s'agit d'une nouvelle pièce qui restitue pour les années n-4 à n :

- le fonds de roulement (*pièce 7 ; pièce 14*) ;
- les jours de fonds de roulement (FdR/cpt60à65)*360
- le besoin en fonds de roulement (*pièce 7 ; pièce 14*)
- la Trésorerie (*pièce 7 ; pièce 14*) ; (FdR –BFdR)
- les jours de trésorerie (Trésorerie/cpt60à65)*360
- le taux moyen de charges à payer (cpt40-sauf4084-,42,43,46/cpt60à65)*100
- le taux de non recouvrement (cpt41/cpt70)*100

En 2013, seule l'année N est renseignée automatiquement. Les années antérieures peuvent être saisies manuellement.

IV – Transfert des bilans de sortie (Nouveau)

Le transfert des bilans de sortie consiste à transférer, à destination de la Comptabilité Générale de l'exercice suivant, les soldes de fin d'exercice des comptes de classe 1, 2, 3, 4 et 8.

Ce transfert est facultatif.

Le transfert est autorisé dès lors que la validation des soldes des classes 6 et 7 de l'établissement a été effectuée ou si le solde a été fait manuellement. Dans le cas contraire, la ligne de menu est grisée.

Le transfert peut être effectué plusieurs fois mais il n'y aura qu'une seule réception possible.

Les montants réceptionnés par le transfert sont toujours modifiables manuellement.

Le transfert s'effectue systématiquement pour l'ensemble des comptes concernés.

Les soldes sont transférés compte par compte.

Pour les comptes subdivisés par l'EPL, les soldes sont transférés subdivision par subdivision. Si la subdivision existe en N+1 le solde sera repris dans cette subdivision.